



PARCOURSUP - LE LYCEE VOUS ACCOMPAGNE PAS A PAS

publié le 25/01/2022



PARCOURSUP c'est quoi ?

 [infos_gen_parcours_sup](#) (Word de 82.6 ko)

Les démarches :

Du 20 janvier au 29 mars : s'inscrire et ajouter ses vœux

Entre le 25 janvier et le 4 février, durant **une séance d'information au lycée** en présence du proviseur adjoint, du professeur principal, du conseiller d'orientation, **chaque élève s'inscrit sur parcours sup, crée son dossier et émet des vœux**. Il peut ensuite les modifier, en ajouter ou en supprimer jusqu'au 29 mars.

Avant la clôture des inscriptions, le 29 mars, le professeur principal et la direction s'assurent de l'exactitude des vœux et restent en lien avec les familles.

Du 30 mars au 7 avril : finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Avec l'aide du professeur principal, l'élève finalise son dossier en motivant ses choix et en apportant les éléments demandés par certaines formations.

Du 2 juin au 15 juillet

Dans cette phase finale d'acceptation des vœux, il convient d'être attentif à la validation. Dans cette phase technique, le professeur principal et la direction vous accompagnent pour ne pas perdre les vœux souhaités.

« *Quand j'accepte une proposition d'admission, je peux conserver les vœux pour lesquels je suis en liste d'attente et qui m'intéressent davantage* »

Pour plus d'information sur les démarches parcours sup et avoir des réponses à vos questions, cliquez sur le lien suivant [PARCOURSUP](#).

Document joint

 [parcoursup2022_calendrier_3-etapes](#) (PDF de 46.3 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.